



Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr  
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous  
Ouverture du secrétariat :  
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h  
mercredi : 13h30 à 16h30  
samedi : 9h00 à 11h30

## Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)  
Médecins de garde : **36 24**  
SAMU : **15**  
Pompiers : **18**  
Gendarmerie : **17**

## INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal: 29 juin 2018 à 20h30

### MAIRIE

► **Accueil de la mairie fermé le mercredi 13 juin.**

#### ► INVENTAIRE COURS D'EAU – CONSULTATION DU PUBLIC

Dans le cadre de la démarche d'actualisation des inventaires de cours d'eau sur le Bassin Versant de l'Ille et l'Illet, vous pouvez consulter le dossier en mairie.

**Du 4 juin au 22 juin 2018**, la carte des cours d'eau ainsi qu'un registre spécifique sont disponibles à l'accueil de la mairie.

► **Démarrage des travaux préparatoires le 18 juin pour la future ZAC du Grand Clos.** C'est à la mi-juin que seront donnés les premiers coups de pelle pour l'aménagement et la viabilisation du secteur sud de la ZAC du Grand Clos à Feins, sous couvert d'une charte « chantier à faibles nuisances ».

La SADIV, Société d'aménagement et de développement d'Ille et Vilaine, aménageur de la Zone d'aménagement concertée (Zac) du Grand Clos à Feins, avec les entreprises retenues pour ces travaux, annonce le démarrage des travaux au 18 juin 2018. Peu commun, le chantier fait l'objet d'une charte « chantier à faibles nuisances ». Signée par tous les intervenants, elle garantit une démarche commune de réduction des nuisances au bénéfice des riverains, du personnel du chantier et de l'environnement.

Les principales mesures concernent la gestion des déchets ainsi que la gestion des nuisances liés au chantier : le bruit, les rejets dans l'eau, le sol et dans l'air, la pollution visuelle, la perturbation du trafic et la protection de la faune et la flore. Une communication locale informera les riverains de l'avancement du projet.

► Travaux ferroviaires à Montreuil sur Ille : renouvellement d'un aiguillage et de 1000m de voie ferrée en gare de Montreuil. Le passage à niveau (RD221) sera fermé :

- en continu jusqu'au vendredi 15 juin à 17h00

- les nuits, du lundi soir au vendredi matin entre 22h30 et 5h30 du lundi 18 juin au jeudi 12 juillet

- en continu du jeudi 12 juillet à 20h au vendredi 13 juillet à 17h.

Fermeture du passage à niveau de la Perche à Montreuil sur Ille :

- en continu du lundi 11 juin à 17h au mercredi 18 juillet à 17h.

Contact chantier : travauxrennessaintmalo@sncf.fr

► Nous apprenons qu'un groupe de jeunes faisant parti du Club Kanoë Kayak de Feins a été sélectionné pour la finale du championnat de France moins de 15 ans en Kayak Polo. 4ème au classement, ils représenteront la Bretagne au niveau national. Nous leur adressons nos félicitations et nos encouragements pour cette finale du championnat de France !

► Les œuvres réalisées lors de « Couleurs de Bretagne » le 27 mai sont exposées dans le hall de la mairie. Vous pouvez les découvrir aux heures d'ouverture de la mairie.

### BIBLIOTHÈQUE

Les lecteurs inscrits à Cap BD 2018 sont invités à venir voter avant le 10 juin.



### COMITÉ « MAISONS FLEURIES »

Comme chaque année, le passage du jury s'effectuera au cours du mois de juillet.

Merci à tous pour votre implication dans l'embellissement de la commune.

## CLIC

Les rencontres du Mardi – Soutien aux aidants familiaux, prochain rendez-vous le 19 juin.  
Renseignements et inscription 02 23 37 13 99

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE AUBIGNÉ

### Sorties nature en juin

La communauté de communes organise en partenariat avec la LPO35 cet été, des sorties nature à la découverte du bocage :

- dimanche 3 juin (11h-12h15 et 14h-15h15) - Sens-de-Bretagne - Mélodies bocagères
- dimanche 10 juin ( 10h-12h) - Sens-de-Bretagne - Vies sauvages dans le bocage breton
- vendredi 29 juin (20h-22h30) - Vieux-vy-sur-Couesnon - Bocage de nuit, entre imaginaire et réalité
- septembre 2018 - Saint Aubin d'Aubigné/Mouazé - Sur la trace des animaux du bocage

Ces animations sont gratuites, et ouvertes aux familles (enfant à partir de 8 ans).

Pour plus de renseignements et pour s'inscrire, contacter Laetitia Heuzé (LPO) au 06.52.11.35.47.

### Navette Mobi Futé

Les horaires des trains ont changé depuis le 15 mai, afin de pouvoir assurer les correspondances, les horaires de la navette Mobi Futé ont eux aussi changé.

#### Ligne 1 Aubigné-Feins/gare de Montreuil-sur-Ille

Aubigné-Feins / Gare de Montreuil sur Ille	Du lundi au vendredi		Gare de Montreuil s/ Ille /Feins-Aubigné	Du lundi au vendredi		mercredi
Aubigné arrêt Mairie	06:54	08:03	Montreuil sur Ille Gare	18:03 train de 17:58 arrivée en gare de Montreuil S/ Ille	18:54 train de 18:49	13:50 train de 13:45
Feins arrêt La Croix Rompue	06:58	08:07	Feins arrêt bourg	18:10	19:02	13:58
Feins arrêt bourg	07:00	08:09	Feins arrêt La Croix Rompue	18:12	19:04	14:00
Montreuil sur Ille Gare	07:07 train de 7:11 en direction de Rennes	08:16 train de 8:21 en direction de Rennes	Aubigné arrêt Mairie	18:16	19:08	14:04

#### Ligne 3 Aubigné-Andouillé-Neuville/Le Rocher(Andouillé-Neuville) rabattement vers le réseau illenoo (4a)

Aubigné Mairie	07:36
Andouillé Neuville Mairie	07:40
Andouillé Neuville Le Rocher	07:43* *car 4a de 7:46 en direction de Rennes

### Opération de lutte contre les frelons asiatiques 2018

En 2018, la communauté de communes lance à nouveau son programme de lutte contre les frelons asiatiques sur son territoire. Pour cela, elle a conventionné avec la FGDON 35 ( Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) afin de mettre en place un plan de lutte concerté. Dans ce cadre, la communauté de communes **prend en charge 100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> décembre 2018**. Plateforme FGDON 35 au **02 23 48 26 32**.

### ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 21 juin 2018 matin. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

Le P'tit Finésien est consultable sur [www.feins.fr](http://www.feins.fr)

## MISSION LOCALE

Permanences de St Aubin d'Aubigné les mardis **12 et 26 juin 2018** de 14h à 17h ; les mercredis **6 ; 13 ; 20 et 27 juin 2018** de 9h à 12h et les **jeudis 7 et 21 juin 2018** de 9h à 12h au Point Accueil Emploi, place des Halles. Tél pour rendez-vous : **02 99 55 42 42**

Permanences de Montreuil sur Ille les vendredis **1 et 15 juin 2018** à la mairie 19 avenue Alexis Rey. Tél pour rendez-vous : **02 99 55 42 42**

Permanences de Sens de Bretagne les jeudis **7 et 21 juin 2018** de 14h à 17h à la mairie, 9 place de la mairie. Tél pour rendez-vous : **02 99 39 51 33**

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2018

Le vingt sept avril deux mil dix huit, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

**Absente excusée** : Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir à Mme BOYER Pia.

**Secrétaire de séance** : M. M. HONORÉ Jean-Yves

Intervention de la SADIV : présentation de l'avancement du dossier de concession de la ZAC du Grand Clos

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

----

### Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2018.

### I – ZAC DU GRAND CLOS : GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la Société d'Aménagement et de Développement d'Ille et Vilaine ( SADIV) sollicite la collectivité de Feins pour une garantie d'emprunt au titre de la Zone d'Aménagement du Grand Clos (ZAC) pour les travaux d'aménagement et de viabilisation de la tranche 1.

**Considérant** l'offre de financement d'un montant de **500 000,00 €** émise le 22/03/2018, par la Caisse d'Épargne et acceptée à hauteur de 500 000 € par la SADIV (ci-après « l'Emprunteur ») pour les besoins de financement de la ZAC du Grand Clos à Feins (ci-après « l'opération »), pour lequel la commune de FEINS (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

**Vu** l'article L. 5111-4 et les articles L. 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du Code Civil ;

**Vu** l'offre de financement de la Caisse d'Épargne du 22/03/2018 acceptée par la SADIV ;

**Vu** ensemble les articles L. 300-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.300-5, et l'article L 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 047-2011 de la Commune de Feins en date du 27/05/2011 approuvant le dossier de création de l'Opération ;

**Vu** la délibération n° 050-2012 de la Commune de Feins en date du 06/07/2012 désignant comme aménageur de l'Opération ;

**Vu** le traité de concession d'aménagement de la ZAC du Grand Clos signé le 24/10/2012 et notifiée au Concessionnaire le 26/10/2012.

**Vu** l'avenant n° 1 du 23/12/2013 au traité de concession ;

**Vu** l'avenant n° 2 du 01/10/2014 au traité de concession ;

**Vu** l'avenant n° 3 du 26/02/2016 au traité de concession.

Décide

### Article 1 : Garantie d'emprunt accordée par la commune de Feins

1.1 – Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 10 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat de Prêt à venir entre l'Emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de Prêt est jointe en annexe et fait partie de la présente délibération.

1.2 – Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

1.3 – Le garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1.1 et 1.4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

1.4 – En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

1.5 – La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

1.6 – Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

## **Article 2 : Reprise du Contrat de Prêt conclu par le Concessionnaire**

**Considérant** le traité de concession (ci -après « le Traité de concession ») signé entre le Concessionnaire et le Concédant, notamment les clauses portant sur les engagements de subrogation que le Concédant accepte de réitérer au bénéfice de la Banque dans les termes et conditions dictés ci-dessous.

2.1 – Le Concédant s'engage, selon les termes et conditions du Traité de concession, à poursuivre l'exécution du Contrat de Prêt en cas d'expiration du Traité de concession si le contrat n'est pas soldé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité à 12 voix pour, 1 voix contre, valide la proposition de prêt annexée à la présente délibération, autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **II - ZAC DU GRAND CLOS : NOMINATION DES RUES AVEC NUMÉROTATION**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et prévoir la numérotation dans le cadre de la viabilisation de la tranche 1 de la ZAC du Grand clos.

La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter leur repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à la numérotation.

Il est proposé de nommer la rue principale de la 1ère tranche « Rue des Préteaux Le Grand » et d'y inclure la numérotation.

Le plan est joint en annexe et fait partie de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de nomination de la rue principale de la 1ère tranche « Rue des Préteaux Le Grand » et d'y inclure la numérotation. Le plan détaillé sera annexé à la présente délibération.

## **III – CCVIA: MODIFICATION DE LA COMPÉTENCE ENFANCE/JEUNESSE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la CCVIA a validé la modification de statuts de la compétence Enfance / Jeunesse au titre de l'accueil collectif de mineurs au Domaine de Boulet.

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment les articles 33 et 35,

**Vu** l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine en date du 14 novembre 2016 portant sur l'extension du périmètre de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné aux communes d'Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Saint-Aubin-d'Aubigné, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon à compter du 01 janvier 2017,

**Vu** l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine en date du 19 décembre 2016, portant nouvelle dénomination de la Communauté de communes du Val d'Ille en Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et approuvant ses statuts, et notamment l'article 7-4 concernant la compétence Enfance/Jeunesse,

Le Conseil communautaire, par délibération n° 045-2018 du 13 mars 2018, a validé la modification statutaire suivante :

- extension de la compétence Enfance/Jeunesse à la **gestion et animation d'accueil collectif de mineurs d'intérêt communautaire,**

En conséquence, il nous est proposé :

- d'adopter la modification de l'article 7-4 Enfance-Jeunesse des statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-

Aubigné, validée par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 13 mars 2018,

- de demander à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette modification de l'article 7-4 Enfance-Jeunesse des statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

#### **IV – LOCATIFS SOCIAUX: FRAIS DE REMISE EN ÉTAT D'UN LOGEMENT**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un titre de recettes d'un montant de 508,11 € a été émis le 29/03/2018 pour les frais de remise en état d'un appartement, suite à l'état des lieux de sortie par un locataire. Or, il s'avère que le coût de remise en état du logement est plus important que la caution.

La caution à rembourser par la commune est de 508,11 € au profit du locataire. Un mandat a été édité le 29/03/2018. Il est proposé au Conseil municipal de ne facturer que 508,11 € au titre de la remise en état du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce principe au vu de la situation de l'utilisateur.

#### **V – TEP CV - MISE EN PLACE DE RADIATEURS COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que des travaux pour l'amélioration thermique et le remplacement de radiateurs électriques sont prévus dans les bâtiments de l'école Pierre Marie Chollet et les bâtiments locatifs.

Une étude a été menée par la société d'ingénierie CMOI, la proposition d'honoraires concernant la maîtrise d'œuvre au titre de la conception et de la réalisation s'élève à 2 343,30 € HT. Une délibération n° 073 -2017 a été actée lors de la séance de Conseil le 24 novembre 2017.

Par ailleurs, le montant des travaux s'élève à 18 483,00 € HT.

En parallèle, le dossier est soumis au titre du programme CEE TEPCV à la Communauté de Communes du Val d'Ille -Aubigné dans le cadre d'une participation au financement, et afin de pouvoir l'obtenir, les travaux doivent être clos au 31/12/2018 avec attestation de fin de travaux et attestation de paiement envoyés à l'opérateur pour novembre 2018 au plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant des travaux à 18 483,00 €.

#### **VI – TEP CV - SDE 35: ÉCLAIRAGE PUBLIC COÛT DES TRAVAUX**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal une étude détaillée avec calcul prévisionnel des participations en euros par le Syndicat Départemental d'Énergie 35, au titre de travaux de rénovation de l'éclairage public Rue des Cours Roussel à Feins.

L'estimation des travaux à réaliser en HT est de 23 900,00 €

Montant de TVA 4 780,00 €

Montant TTC 28 680,00 €

Le montant subventionnable est de 16 538,80 €

TVA avancée par le Maître d'ouvrage (SDE 35) 4 780,00 €

Il est demandé à la commune de Feins un reste à charge de 7 361,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'étude détaillée présentée ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **VII – VEOLIA: DEVIS DE BRANCHEMENT EAUX PLUVIALES / EAUX USÉES TRAVAUX DE VOIRIE: PATA**

##### **VEOLIA: DEVIS DE BRANCHEMENT EAUX PLUVIALES / EAUX USÉES**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal un devis pour une extension de réseaux de raccordement aux branchements des eaux pluviales et des eaux usées, au titre de l'assainissement.

La société VEOLIA présente un devis de 5 161,87 € Ht et 6 194,24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis de la société VEOLIA pour un montant de 5 161,87 € HT, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire. La facture devra être comptabilisée sur le budget annexe «Assainissement».

##### **TRAVAUX DE VOIRIE: PATA**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil municipal des travaux de modernisation de voirie communale. Un seul devis est parvenu :

LEHAGRE Jean-Paul pour un montant de 9 540,00 HT,

*Monsieur Rodrigue FAUTREZ quitte la salle.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, propose de valider le devis de la société LEHAGRE pour un montant de 9 540,00 € HT.

## VIII – PROJET D'AMÉNAGEMENT VOIRIE: LANCEMENT MARCHÉ DE TRAVAUX DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une délibération n° 78-2017 en date du 22 décembre 2017 a été prise concernant le projet de travaux d'aménagement Rue des écoles et Rue de Montreuil. Une demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (DETR), a été sollicitée après de la Préfecture, celle-ci est accordée pour un montant subventionnable à hauteur de 228 881,69 € avec un taux de subvention de 40 % dont le montant attribué est de 91 552,68 € (arrêté de M. le Préfet en date du 27/03/2018).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet :

### Définition de l'étendue du besoin

Il s'agit de travaux d'aménagement voirie au niveau de la Rue des écoles et la rue de Montreuil.

Pour des raisons techniques, ces travaux se feront en deux phases : Rue des écoles – Rue de Montreuil.

### Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera le lancement *d'un appel d'offres ouvert* (articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de travaux d'aménagement Rue des écoles et Rue de Montreuil et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci dessus.

## IX – CLASSE DÉCOUVERTE: VALIDATION DU SURCÔÛT TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la SNCF a annulé le train qui était prévu le 16 avril et celui du 20 avril pour transporter les élèves d'élémentaire en classe découverte.

La société « Voyages CRESPEL » a pu assurer ce service pour un coût de 2 200 €. Cependant, l'amicale de l'école Pierre Marie Chollet ne possède pas les liquidités pour assurer ce dépassement. Le directeur de l'école demande une participation à la commune.

Compte tenu que la SNCF rembourse la somme engagée de 400 €, le reste à charge de 1 800 € est pris en compte avec une participation des 2/3 du montant par l'Association des parents d'élèves (APE) soit 1 200,00 €. Madame Floriane COQUILLET propose une participation des 1/3 du montant soit 600,00 € par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce principe de participation des 1/3 du montant soit 600,00 €, qui devra être réglée à l'Amicale de l'école Pierre Marie Chollet.

## X – JEUX D'ÉCHECS: PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT

Madame Floriane COQUILLET, 3ème Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'une compétition de jeux d'échecs a eu lieu le mercredi 28 mars 2018 à Brest. Des jeunes enfants de Feins ont été sélectionnés pour la finale et ont participé. N'ayant plus d'adhésion pour la navette de la Communauté de commune Val d'Ille-Aubigné, il n'a pas été possible de l'emprunter. Quatre familles ont assuré le transport des jeunes avec leurs véhicules personnels pour le trajet FEINS / BREST / FEINS.

L'amicale de l'école Pierre Marie Chollet de Feins rembourse 40 € par famille ayant assuré le transport.

Madame Floriane COQUILLET propose d'attribuer une subvention de 160 € à l'amicale de l'école Pierre Marie Chollet de Feins

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité à 12 voix pour, 1 voix contre, décide d'attribuer une subvention de 160 € à l'amicale de l'école Pierre Marie Chollet de Feins.

## XI – VENTE DE FOIN

Monsieur Jean-Yves HONORÉ fait part aux membres du Conseil municipal d'une vente de foin (foin) au prix de 200 € (1 seul lot) sur une partie des parcelles pour une surface d' 1,33 hectare située au « hameau de la Rue ».

Une annonce sera publiée dans le P'tit Finésien du mois de mai 2018, les candidats intéressés devront se faire connaître avant le **24 mai 2018 en mairie**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la vente de foin pour une surface d' 1,33 hectare au prix de 200 €(1 seul lot).

## XII – SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des demandes de subventions qui ont été transmises à la commune. Il rappelle également les différents critères d'attributions :

ASSOCIATIONS FINESIENNES : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes ;

ASSOCIATIONS HORS FEINS : pas de subventions sauf exception U S Montreuil Feins Saint-Médard sur Ille et Bien Vivre : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune) .

ÉCOLES PRIMAIRES (publiques et privées hors commune) : pas de subventions.

COLLÈGES, LYCÉES (publics et privés) : pas de subventions.

ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE : subvention au nombre d'enfants de la commune dans l'établissement.

ASSOCIATIONS CARITATIVES : rotation tous les ans en fonction des demandes.

Dossier incomplet : la subvention sera versée lorsque le dossier sera complet,

Associations dont la demande n'est pas arrivée : dossier mis en attente, la subvention sera versée à réception du dossier complet.

Maintien du montant des subventions au même niveau que 2017,

<b>Année 2018</b>		
<b>Vie associative: Associations Finésiennes et Amicale</b>		
	<b>Montant</b>	<b>Observations des votes</b>
<b>Feins Triathlon (prestation)*</b>	<b>Prestation</b>	<b>unanimité</b>
<b>Association des Anciens combattants</b>	<b>200 €</b>	<b>1 contre</b>
<b>Association des Anciens combattants (Drapeaux)</b>	<b>596,50 €</b>	<b>unanimité</b>
<b>CLUB DES AMIS FINESIENS</b>	<b>Prestation</b>	<b>unanimité</b>
<b>RECRE POUR TOUS APE</b>	<b>1 000 €</b>	<b>unanimité</b>
<b>Amicale de l'école Pierre Marie Chollet (École de Feins )</b>	<b>2 500 €</b>	<b>unanimité</b>
<b>Eskell West</b>	<b>800,00</b>	
<b>LA BOUEZE</b>	<b>Prestation</b>	<b>unanimité</b>

\* La Subvention pour Feins Triathlon est valorisée sous la forme de prestation : mise à disposition de personnel et de prêt de matériels (barrières, chapiteau, .....

La subvention pour le Club des Amis Finésiens et la Bouèze est valorisée sous la forme de mise à disposition de locaux et fluides (salle des fêtes, chauffage, électricité ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'accorder les subventions détaillées dans le tableau présenté ci-dessus pour les Associations Finésiennes et Amicale.

<b>Année 2017</b>	
<b>Associations Caritatives</b>	
<b>Prévention routière</b>	<b>50 €</b>
<b>Solidarités Paysans</b>	<b>50 €</b>
<b>Les Restaurants du Cœur</b>	<b>50 €</b>
<b>France Adot 35</b>	<b>50 €</b>
<b>Amicale des donateurs de sang du Canton de St Aubin d'Aubigné</b>	<b>50 €</b>
<b>Rêves de clown</b>	<b>50 €</b>
<b>Organismes Formations / divers</b>	
<b>MFR Saint-Fulgent</b>	<b>65 €</b>
<b>MFR Fougères</b>	<b>65 €</b>

<b>CFA BTP 35 Ille et Vilaine (3 X 65 €)</b>	<b>195 €</b>
--	--------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder les subventions détaillées dans les tableaux présentés ci-dessus pour les Associations Caritatives et les Organismes Formations / divers.

DÉCIDE également d'accorder une participation :

calculée sur un montant par habitant, à :

- l'ADMR : 0.64 €/ habitant soit 602,24 € (0,64 X 941 = 602,24 €)

- le Comice Agricole : 0.47 €/ habitant soit 442,27€ (0,47 X 941 = 442,27€)

calculée sur un montant à :

-l'OCSPAC (ticket sport) : délibération du 02/07/2010 (le montant de cette participation variant en fonction du transport effectué et du nombre d'enfants).

- ALSH - 8,50 €/jour /par enfant, 4,25 € la ½ journée/par enfant de septembre 2017 à août 2018 à ne pas renouveler ?.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une participation à l'ADMR, au Comice agricole et à l'OCSPAC, une participation aux Alsh et Halte garderie de Saint Aubin d'Aubigné.

Participation forfaitaire

- Ille et développement : 350 €

- ACSE 175 : 187,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité à 12 voix pour, et 1 abstention, décide d'accorder une participation forfaitaire aux associations Ille et Développement et ACSE 175.

Population DGF 2017 : 975

Population municipale INSEE 20178 : 941

## XVI – QUESTIONS DIVERSES

### **Dispositif argent de poche**

La commune ne prendra que 5 jeunes pour ce dispositif.

### **Bornes Incendie**

La Mairie étant propriétaire des bornes « incendie », est responsable et doit en assurer l'entretien. (Réfection peinture)

### **Couleur de Bretagne : dimanche 27 mai 2018**

Mise en place du panneau et du fléchage le samedi,

2 personnes pour l'accueil : café le matin et fin d'après midi pour le palmarès et le pot de l'amitié,

Composition du Jury : 5 membres dont 4 professionnels (y.c. M. Maubé, élu délégué à la culture CCVIA) et le représentant du crédit mutuel,

Établir une carte des « spots » sur la commune : étang de boulet, chapelle du Mafay, .....

Demander l'autorisation aux propriétaires de maison de pouvoir pénétrer,

Parking relais du boulet.

### **Fermeture mairie**

Lundi 7 mai 2018

Fermeture les samedis : du samedi 21 juillet 2018 au samedi 25 août 2018 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

### **Conseil municipal**

Prochaines réunions le 25 mai 2018 à 20h30.

## PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

### VENDS

30 pots à confiture «style bonne maman»

10€ le lot

Tél : 06 87 92 41 88

### ACSE 175

#### RECHERCHE INTERVENANT(E) A DOMICILE

-Entretien de la maison, repassage nettoyage des vitres.

-Une première expériences dans les Services à la Personne est un plus, mobilité nécessaire.

-Lieu de travail sur Betton, Melesse, Chevaigné

-Contrat de mise à disposition

-Amplitude des horaires de travail de 9h à 17h

-Salaire de 9,88 + 10 % congés payés

-Contact : ACSE 175 32 avenue d'Armorique 35830 BETTON  
02 99 55 79 80 ou [accueil@acse175.fr](mailto:accueil@acse175.fr)



## Fête de l'école Pierre Marie Chollet-FEINS dimanche 24 juin 2018

**Programme :**

de 11h à 12h : les spectacles des enfants.

12h30 : Apéritif suivi du repas sous chapiteau

15h : Ouverture des jeux et ateliers , tirage de la tombola

Pour finir la journée vente de galettes saucisses à emporter



A cette occasion nous vous invitons à venir partager en famille et entre amis

le traditionnel cochon grillé sur le terrain de foot de l'école!

<u>Menu Adultes 12 €</u>	<u>Menu Enfants 5 €</u>
<p>Apéritif Cochon grillé à la broche ou steak soja et accompagnement Fromage – Dessert - Café</p>	<p>Saucisse ou cochon Pomme de terre braisée Fromage Dessert</p>

Les tickets repas sont à prendre au **Bar du Centre avant le vendredi 22 juin 2018**

(merci de régler de préférence par chèque à l'ordre de l'APE Récré pour Tous)

si besoin de renseignement contacter cécile au 06.60.98.00.19

### Amicale du palet et de la pétanque de Feins.

Le bureau de l'amicale vous informe qu'il n'y aura pas de concours de palets cette année. Le concours prévu le 14 juillet est donc annulé.

### CLASSE 8

Dernière ligne droite pour vous inscrire!!!

Contactez Nicole au 02 99 69 69 78

ou René au 02 99 69 63 84

ou Denise au 06 30 22 43 81

ou Jean-Pierre au 02 99 69 75 23

avant le 7 juin

Repas le 30 juin



02/03 JUIN 2018 Hédé (35)  
DE 10H à 18H RESTAURATION SUR PLACE

**HÉDÉ  
GRANDE  
VENTE  
SOLIDAIRE**

EMMAÛS

**Dimanche 22 juillet 2018**



**TRIATHLON  
NATIONAL DE  
FEINS** championnat  
d'Ille & Vilaine M



**Plan d'eau de l'étang de Boulet**

10h30 - Triathlon distance S

12h30 - Aquathlon Avenir (pour les jeunes de 8 à 15 ans)

14h30 - Triathlon distance M (championnat 35)

Organisation : Rennes Triathlon et Feins Triathlon

Inscriptions [KLIKEGO.com](http://KLIKEGO.com) - renseignements 02 23 22 54 85



**Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.**

Dépôt légal: 37

Directeur de la publication: Alain FOUGLÉ

Réalisation: Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires: 120

Le P'tit Finésien est consultable sur [www.feins.fr](http://www.feins.fr)